

## **Commission des Compétitions Séniors & Jeunes**

### **REUNION DU 08/02/22**

Président : Jean-Claude DELATRE (excusé)

Secrétaire Championnats Seniors : Jean-Marie LEWANDOWSKI

Secrétaire Championnats Jeunes : Régis SANCHEZ

Présents : Louis NIFOSI (Président de Séance), Fabrice OREGLIA, Vincent VANDEVILLE

Excusé : Jean-Claude RICHARD

• *Après approbation du procès-verbal de sa réunion précédente, la commission prend connaissance des courriers et affaires diverses qui lui sont soumis.*

Ordre du jour : Traitement des affaires courantes, enregistrement des résultats, vérification des classements et questions diverses.

### **COMPETITIONS JEUNES**

#### **CORRESPONDANCE**

FC CERDAGNE : du 31/01/22, demandant à jouer le match U13 D2 P/C du 12/02/22 OCP 2 / CERDAGNE N°24251291 le 19/02/22 (problème de transport - minibus indisponible). Sous réserve d'accord du club adverse.

FC VILLENEUVE DE LA RIVIERE : du 03/02/22, demande le report du match U13 D3 P/A du 12/02/22 VILLENEUVE - RIVIERE / RIVESALTES 2 N°24251359 au 26/03/22 (accord du club adverse joint). La Commission, compte tenu de la situation sanitaire qui nécessite un nombre important de reports de matches, conserve la date de rattrapage du 26/03 (y compris en cas d'intempéries) et donne avis défavorable à cette requête. Au mieux les deux clubs peuvent jouer cette rencontre le 19/02/22 (clubs non concernés par la CR U13).

#### **MATCH REMIS**

- Le match U19 D1 du 05/02 FC POLLESTRES / FC ALBERES-ARGELES N°23929662 est remis au 20/02/22 (clubs non concernés par la CR U19)
- Le match U17 D1 FC LE BOULOU SJPC / FC LATOUR BAS ELNE du 05/02 N°24237403 est remis au 20/02/22 (clubs non concernés par la CR U17)
- Le match U13 D3 P/B du 05/02 PEYRESTORTES / FOURQUES-TROUILLAS N° 24251506 est remis au 16/02/22

#### **DEFIS TECHNIQUES U13**

- Match U13 D3 P/A du 02/02 USEPMM 6 / VILLELONGUE N°24251333
- Score initial : 1-1 ► **Vainqueur défi** : USEPMM 6 + 1 point



# Le Journal Officiel du District de Football des Pyrénées-Orientales Pays Catalan

## **DOSSIER TRANSMIS EN RÈGLEMENTS & CONTENTIEUX**

- Match U13 D3 P/B du 29/01 FOURQUES-TROUILLAS / COLLIOURE-PORT-VENDRES

## **AMENDE**

**ATAC** : 50€ - Notification hors délai (matches U13 D1 ATAC / ELNE et U13 F2 ATAC / ASPTT).

Le Président de Séance L. NIFOSI  
Les Secrétaires J-M LEWANDOWSKI et R. SANCHEZ